



# TONICHAUX

## AMENDEMENT CALCAIRE GRANULE

**Régule et corrige l'acidité des sols.**  
**Utilisable en culture biologique\***

**Composition :**

**Amendement Calcaire granulé**  
**NFU 44001**

42% de CaO total sous forme de carbonate

2,5% de MgO total sous forme de carbonate

Valeur neutralisante : 43

85 % minimum avant granulation passant au tamis de 80 microns

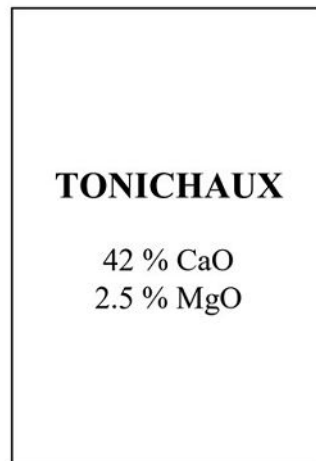
Solubilité carbonique : 55

Amendement à action rapide

**Usages et doses :**

Amendement des sols (pelouses, potagers, massifs de fleurs...).

Dose : 125 à 250 g/m<sup>2</sup> selon le type de terre.



GENCOD	Présentation	Conditionnement
	25 kg pour 250 m <sup>2</sup>	Palette de 50 sacs

**Descriptif du produit :**

L'amendement calcaire magnésien **TONICHAUX** rééquilibre l'acidité des sols. Il stimule l'activité biologique et chlorophyllienne, facilite la circulation de l'eau et de l'air et améliore ainsi la structure du sol. Il rend celui-ci plus meuble et plus perméable, favorisant ainsi un meilleur développement racinaire, facilitant la nutrition minérale des plantes.

**Mode d'emploi :**

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

L'amendement calcaire magnésien s'utilise en préparation des semis, à la plantation ou en entretien, ainsi que sur les pelouses, végétaux et plantes d'ornement.

Epandre de préférence une fois au printemps et une autre fois à l'automne.

Dose : 125 g/m<sup>2</sup> soit deux bonnes poignées (1 poignée = 50 g environ) en terre normale, et 250 g/m<sup>2</sup> (5 poignées /m<sup>2</sup>) en terre lourde.

\* Produit utilisable en culture biologique conformément à l'annexe II A du règlement (CEE) n° 2092/91 modifié le 24 Juin 1991.

CEDEST Parcs et Jardins  
1 rue Neuve  
27430 SAINT ETIENNE DU VAUVRAY



[www.cedest.com](http://www.cedest.com)

[commercial@cedest.com](mailto:commercial@cedest.com)